

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 9 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoint, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., NALWANGO et VION Mmes CESBRON M, CESBRON S, JOURDAIN M., LEVRON et PREHAUT.

**Secrétaire de séance** : Anne PREHAUT

**Convocation du**: 4 avril 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 mars 2018.

### **I – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 1 abstention, d'augmenter de 1 % les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière Non Bâtie pour 2018 et vote donc les taux d'imposition 2018 suivants :

- 13.92 % pour la Taxe d'Habitation
- 22.46 % pour la Taxe Foncière bâtie
- 42.94 % pour la Taxe Foncière non bâtie

### **II– CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DU MOBILIER SPORTIF ET DES AIRES DE JEUX**

Afin de faciliter la passation et le suivi du marché de contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux, de permettre d'éventuelles économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, plusieurs communes de l'Agglomération du Choletais, souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

A cet effet, elles ont décidé de conclure une convention constitutive du groupement.

Les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, la Plaine, la Romagne, la Séguinière, la Tessoualle, le May-sur-Evre, les Cerqueux, Maulévrier,

Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint Léger-sous-Cholet, Saint Paul-du-Bois, Somloire, Trémentines, Vezins et Yzernay conviennent, par la présente convention, de se grouper, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour la passation de leurs marchés relatifs aux contrôles du mobilier sportif et des aires de jeux.

Ces marchés de services seront conclus pour une durée d'un an, reconductible expressément trois fois, pour une période d'un an.

Chaque conseil municipal du groupement de commandes est appelé à délibérer pour approuver ce projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de groupement de commandes pour le contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention.

### **III – DESIGNATION DE REPRESENTANTS - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Dans une recherche d'économies d'échelle, la Commune de CHANTELOUP LES BOIS souhaite participer à des groupements de commandes avec des partenaires locaux, tels que la Ville de Cholet ou l'Agglomération du Choletais.

Les conventions constitutives de groupement de commandes peuvent indifféremment prévoir que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente est celle du coordonnateur ou qu'elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque entité membre du groupement.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant au sein des commissions d'Appel d'Offres de groupement, dès lors que la convention le prévoit.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP LES BOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 2121-33,

Considérant l'intérêt de désigner de façon pérenne les représentants de la Commune de CHANTELOUP LES BOIS au sein des Commissions d'Appel d'Offres de groupement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 - de désigner :

-Monsieur GELINEAU Jackie, représentant titulaire,

- Monsieur NAUD Gilles, représentant suppléant,

au sein des Commissions d'Appel d'Offres de groupement, dans le cadre des groupements de commandes, que la Commune de CHANTELOUP LES BOIS en soit coordonnateur ou membre.

### **IV – PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS**

Les conventions de mutualisation existantes entre l'Agglomération du Choletais et ses communes membres sont arrivées à échéance le 31 décembre 2017. Concomitamment, des services communs ont été créés à l'Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans l'attente d'éventuels besoins émergents en faveur d'une extension de cette mutualisation de la part d'une ou plusieurs des communes membres de l'Agglomération du Choletais, il est proposé de prolonger pour un an, dans toutes ses dispositions initiales, le dispositif de mutualisation pré-existant.

Vu les délibérations de l'Agglomération du Choletais et des communes de l'Agglomération,

Considérant la nécessité de prolonger pour un an le dispositif de mutualisation existant entre l'Agglomération du Choletais et ses communes membres,

DECIDE

à l'unanimité d'approuver :

- la prolongation des conventions de mise à disposition de certains services des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cléré-sur-Layon, Coron, la Plaine, la Romagne, La Séguinière, la Tessoualle, le May-sur-Evre, Les Cerqueux, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint Christophe-du-Bois, Saint Léger-sous-Cholet, Saint Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay au profit de l'Agglomération du Choletais, pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- et des devis correspondants

## **V – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR 2018**

Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales, la circulaire préfectorale du 26 février 2015 et la circulaire préfectorale du 22 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer pour l'année 2018 une indemnité de 200 € au gardien de l'Eglise, Monsieur Jean-Paul BANCHEREAU, résidant 44, rue Charles de Gaulle - 49340 CHANTELOUP LES BOIS.

La dépense sera prélevée à l'article 6282 du Budget primitif 2018 et sera versée sur le même exercice.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### **1- DIA**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de deux déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie concernant :

- un bien cadastré AD n° 204 « Grand Champ situé au Moulin, appartenant aux consorts TESTARD
- un bien cadastré AK n° 445 situé 2 chemin des petites croix, appartenant à M. et Mme CESBRON Gilles

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain sur les deux biens en question.

### **2- Bornage terrain Consorts Gaschet - Commune**

Le devis de bornage du cabinet de géomètres Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau est de 1 240,13 €. La commune va prendre en charge la moitié des frais de bornage pour l'acquisition du terrain dont le prix de vente est de 2 500 € et les frais de notaire de 600 €. La commune sera invitée au rendez-vous de bornage qui va suivre.

### **3- Certificats d'urbanisme**

- Construction Maison d'habitation pour un futur exploitant agricole

La réponse est négative car la Chambre d'Agriculture préconise, conformément aux dispositions de la Charte Agriculture et Urbanisme du Maine-et-Loire signée en 2016, que l'emprise du terrain prélevée pour la construction n'excède pas 1 000 m<sup>2</sup>, alors que le projet en prévoit 2 500 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire souhaite le rencontrer pour l'inviter à représenter sa demande afin que le projet de logement ainsi que l'installation puissent aboutir favorablement.

- Demande de construction route de Vezins près du court de tennis

Le certificat d'urbanisme est en cours d'instruction : les concessionnaires de réseaux électriques, d'eau, d'assainissement doivent émettre un avis sur la faisabilité du projet de construction avant que la commune puisse décider de vendre une partie de terrain pour accès à la future maison.

### **4- Eolien**

La SNC Parc éolien de la Grande Levée est autorisée à exploiter un parc éolien de trois aérogénérateurs situé sur les communes de Chanteloup-les-Bois et Vezins.

### **5- Collecte des déchets et emballages ménagers**

L'Agglomération du Choletais va faire évoluer le service Collecte des déchets à compter du 4 juin 2018 comme suit :

- extension des consignes de tri : tous les emballages se trieront y compris les films plastiques, les pots de yaourt, les barquettes...

- collecte des ordures ménagères tous les 15 jours au lieu d'un passage toutes les semaines pour toutes les communes de l'AdC (hors Cholet).  
Une réunion d'information organisée par l'AdC a lieu le 15 mai 2018 pour communiquer aux élus et agents sur ces évolutions.

Par ailleurs, la collecte des déchets électriques D3E aura lieu le samedi 21 avril 2018 à Chanteloup les Bois, Place de la Pontière de 9 h 30 à 11 h 30.

#### **6- Le Cercle**

Une réunion des référents communaux est fixée mercredi 18 avril prochain à 20 heures évoquer les relations entre la commune et l'Association et solutionner les problèmes. Une rencontre est également prévue à Bégrolles-en-Mauges lundi 16 avril prochain pour voir le fonctionnement de la bibliothèque.

#### **7- Matinées d'éveil**

Un dossier de demande d'aide financière a été déposé auprès de la CAF pour essayer d'obtenir une subvention dans le cadre de l'aménagement du local (mobilier-matériel pédagogique-peinture) dans la Maison des Associations. Les travaux ne commenceront donc pas avant la réponse de la CAF (courant juillet) pour l'attribution ou non de cette aide financière pouvant aller jusqu'à 80 % maxi des dépenses.

#### **8- Travaux Lotissement Le hameau de l'Echalier**

Plusieurs modifications vont voir le jour pendant la période des travaux, soit 6-7 semaines à compter du 15 mai environ :

- Déplacement provisoire de l'arrêt de bus devant la Maison des Associations en utilisant le parking, plusieurs places de stationnement seront donc interdites afin d'assurer la rotation du car
- Voir avec le service de Collecte des déchets pour savoir où prévoir l'installation des bacs pour une collecte dans les meilleures conditions possibles.

#### **9- Logements « Vivre son Age »**

La livraison des 4 logements est prévue début septembre avec une inauguration des logements et du square Emilienne Legeay en même temps.

#### **10- Flash et site internet**

La commission «Communication » propose de changer l'appellation du flash puisqu'il est désormais trimestriel et que les infos flash sont désormais sur le site internet de la commune. Plusieurs propositions sont faites, le conseil municipal est invité à choisir ou à proposer rapidement un nouveau nom.

Les partenaires (publicité des artisans, commerçants...) figurent désormais sur le site internet qui est mis à jour régulièrement.

#### **11- Repas des Aînés**

Il aura lieu le dimanche 7 octobre 2018. Prévoir l'animation et l'organisation.

## **TOUR DE TABLE**

### **➤ Commissions intercommunales**

- *Petite Enfance Chloro'fil (Myriam LEVRON)*
  - 3 juillet 2018 : temps fort à Mazières avec deux représentations du spectacle 10 et 19 h
  - Beaucoup de demandes chez les assistantes maternelles car nombreux départs en retraite
- *Jeunesse Chloro'fil (Manuella CESBRON)*
  - Problème de réduction d'effectifs au niveau de tous les foyers du secteur : sauf à la Tessoualle où le foyer fonctionne bien
  - Assemblée générale samedi 14 avril 2018 à la Tessoualle de 10 à 12 h 30

### **Dates des Conseils Municipaux**

- jeudi 17 mai 2018
- lundi 11 juin 2018

Le Maire,  
Jackie GELINEAU